

Peut-on prétendre à un préavis d' 1 mois

Par danskfilou, le 22/08/2008 à 22:41

Bonjour,

Je souhaiterais savoir s'il était possible de prétendre à un préavis d'un mois (reprise d'une activité suite à une perte d'emploi) lorsque l'on a déja donné un préavis de 3 mois à son bailleur.

Merci à tous....

Cordialement.

Par Tisuisse, le 23/08/2008 à 08:50

Tout dépend de votre bail, le reste n'est qu'une question de négociation entre locataire et propriétaire (sauf avis contraire de spécialistes).

Par miico, le 24/08/2008 à 21:06

Bonjour,

mais si la négociation est impossible, serait-on obligé d'effectuer le prévis de 3 mois?

En sachant que nous avons déjà posé notre préavis et nous avons aussi déjà effectué un mois de ce préavis.
Merci de votre écoute.
Bonne soirée.